

Règles d'identification des athlètes:

Excellence : Il s'agit des athlètes brevetés de niveau élite par Sport-Canada. De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au ministère, il pourrait s'agir d'un ou d'une athlète membre régulier de l'équipe canadienne élite.

Élite : Âgé de 18 à 40 ans, les boxeurs élités (H-F) ayant accumulés le plus de points au classement. On priorise un athlète par division de poids, sauf dans le cas où l'athlète serait sans opposition dans la province. Cet athlète pourrait être remplacé par un autre classé 2e dans une division de poids donnée, mais qui terminerait avec plus de points au classement. La priorité sera toujours accordée aux champions canadiens élités qui ne sont pas identifiés Excellence.

Les points sont comptabilisés entre le 1^{er} mai et le 30 avril.

	Gants d'Argent	Gants Dorés	Défi des Champions	Championnat canadien
OR	6	20	20	30
ARGENT	4	13	13	20
BRONZE	2	7	7	10

Note 1: Lorsqu'un boxeur remporte une médaille sans opposition, il obtient la moitié des points prévus au classement.

Note 2: En cas d'égalité, la priorité est accordée au membre de l'Équipe A du Québec.

Points bonis : Les membres de l'équipe A du Québec ou de l'équipe nationale qui participent de façon active aux camps d'entraînement provinciaux et nationaux obtiennent 3 points supplémentaires par camp.

Relève : Âgé entre 15 et 25 ans, les autres boxeurs ayant cumulés le plus de points au classement.

Les points sont comptabilisés entre le 1^{er} mai et le 30 avril.

	Gants d'Argent	Gants Dorés	Défi des Champions	Championnat canadien
OR	6	20	20	30
ARGENT	4	13	13	20
BRONZE	2	7	7	10

Note 1: Lorsqu'un boxeur remporte une médaille sans opposition, il obtient la moitié des points prévus au classement.

Note 2: la division de poids à laquelle appartient le boxeur est celle dans laquelle il aura été inscrit lors du dernier tournoi de l'année auquel il aura pris part.

Note 3: En cas d'égalité, la priorité est d'abord accordée au champion canadien junior, puis au membre de l'Équipe A du Québec.

Points bonis : Les membres de l'équipe A du Québec qui participent de façon active aux camps d'entraînement provinciaux obtiennent 3 points supplémentaires par camp.

Espoir : Boxeur de moins de 23 ans ayant effectué un minimum de 3 combats et obtenu au moins une médaille lors d'un championnat provincial. Il/Elle obtiendra cette identification sur demande provenant de son club.

OU

Boxeur ayant remporté la finale régionale des Jeux du Québec ou complété avec succès les tests d'habileté proposés par le directeur technique de la fédération, sous approbation du superviseur régional lors d'un camp reconnu de détection de talent.

OU

Boxeur possédant un passeport de compétition, cumulant un minimum de six mois d'expérience dans un club de boxe et ayant participé à un minimum de 40 rounds de combat simulé.